

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 25 janvier 2008

N° délib. : 000416

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel :** M. André AVIS - **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - **Beure :** M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC - **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** M. Philippe SIMONIN - **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ - **Champagney :** M. Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO - **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON - **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST - **Deluz :** M. Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - **Grandfontaine :** M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD - **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - **Marchaux :** M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS - **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** M. Gérard VALLET - **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN - **Noironte :** M. Bernard MADOUX - **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS - **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey :** M. Jacques TERVEL - **Pouilley les Vignes :** M. Albert DEPIERRE - **Roche lez Beaupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** M. Claude SIMONIN - **Saône :** M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON - **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD - **Torpes :** M. Denis JACQUIN - **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Étaient absents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD - **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN - **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - **Boussières :** M. Michel POULET - **Chalezeule :** M. Raymond REYLE - **Champoux :** M. Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc :** M. Jean-Marie DELACHAUX - **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE - **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENO - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT - **Gennes :** M. Gabriel JANNIN - **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN - **La Vèze :** M. Philippe CHANAU - **Larnod :** Mme Martine BERGIER - **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN - **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET - **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA - **Nancray :** M. Daniel ROLET - **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Mme Annick CHARPY - **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET - **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thise :** M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - **Rancenay :** M. Michel LETHIER - **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : M. Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

Objet : Création et révision des AP/CP 2008

Création et révision des AP/CP 2008

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Il est proposé des révisions des AP/CP déjà ouvertes et l'ouverture d'une autorisation de programme inscrite au PPIF 2008-2011 actualisée en janvier 2008.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP)/ Crédits de Paiement (CP) et Autorisations d'Engagement (AE)/ Crédits de Paiement (CP) (le dispositif d'AE/CP n'existant pas actuellement à la CAGB) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour les créations d'AP/CP ou AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ouvertures d'AP/CP.

Une synthèse des Autorisations de Programme de la collectivité est proposée en annexe du vote du Budget Primitif 2008.

Il est rappelé que le vote du Conseil Communautaire sur ces AP porte sur la répartition entre les chapitres et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des Crédits de Paiement sur la période de l'Autorisation de Programme.

Ainsi vous sont présentées les AP/CP à réviser, à savoir :

- AP/CP n° 04.1 : Opération « Aménagement de l'Entrée Est »
- AP/CP n° 04.2 : Opération « Création d'aires d'accueil des gens du voyage »
- AP/CP n°04.3 : Opération « Résorption des friches industrielles »
- AP/CP n°04.4 : Opération « Aménagement de la Malate »
- AP/CP n°04.6 : Opération « Création d'équipements fluviaux »
- AP/CP n° 04.7 : Opération « Construction d'une Plateforme Bois ».
- AP/CP n° 06.1 : Opération « Acquisition de bus et de matériel embarqué »
- AP/CP n° 06.2 : Opération «Extension du dépôt KEOLIS de Planoise »
- AP/CP n° 07.1 : Opération « Subventions PLH »
- AP/CP n° 07.2 : Opération «Aides à la pierre déléguées »
- AP/CP n° 07.3 : Opération « Capitalisation de la SEM d'immobilier d'entreprises (SEM IE) du Grand Besançon »
- AP/CP n° 07.4 : Opération « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre »

Il vous est proposé d'ouvrir, à compter de 2008, l'AP/CP suivante :

- AP/CP n° 08.1 : « Financement des casernes »

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.I
Opération RN 83 –Aménagement de l'Entrée Est

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, Il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.I intitulée « Opération RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est».

Intitulé : Opération RN83 – Aménagement de l'Entrée Est

Commission concernée : Voirie et Stationnement – commission n°7

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de Déplacements

Rappel du programme initial révisé le 12 octobre 2007 (tableau I) :

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

Révision de l'AP (tableau II prévision) :

L'opération d'aménagement d'infrastructures routières sur l'Entrée Est, dont le rythme de réalisation est évolutif, doit évoluer en lien avec l'opération d'aménagement de la ZAC des Marnières dont l'aménageur est en cours de désignation. La réalisation du giratoire Marnières Sud est décalée sur 2008, à une date postérieure à la signature de la concession d'aménagement.

Seul l'échéancier de l'AP est modifié ; le montant global de l'AP n'est pas révisé.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RN 83 –Aménagement de l'entrée Est » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Révision de l'AP « Aménagement de l'Entrée Est »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2007 (12 octobre 2007 DM 2)											
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES											
20	études			78 054,70	43 017,01	4 152,50	2 810,60	18 662,50	6 487,00	2 925,09	
21	acquisitions foncières	564 845,90		1 041 848,94		20 035,55	205 752,31	313 530,00	418 385,64	84 145,44	
21	VRD			0,00							
23	maîtrise d'œuvre			642 215,62	167 428,95	118 476,81	116 895,63	119 000,00	71 357,00	49 057,23	
23	travaux		145 543,24	8 084 156,64		1 481 970,84	2 186 397,08	2 471 600,00	1 340 268,85	603 919,87	
21	aménagements et équipements			0,00							
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00							
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 922 792,50	1 836 498,48	740 047,63	1 443 334,97
RECETTES											
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			5 726 284,00	0,00	1 112 878,29	0,00	1 076 305,71	1 595 000,00	1 600 000,00	342 100,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			5 563 326,86	210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 846 486,79	241 498,48	-859 952,37	1 101 234,97
	Taux de couverture par financement CAGB			49,28%	100,00%	31,50%	100,00%	63,18%	13,15%	Remboursement de capital	76,30%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision réalisé 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études			78 230,74	43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63	20 000,00	7 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90		1 016 076,78		20 035,55	205 752,31	90 288,34	250 000,00	450 000,58		
21	VRD			0,00								
23	maîtrise d'œuvre			745 009,77	167 428,95	118 476,81	116 895,63	60 428,38	200 000,00	55 000,00	26 780,00	
23	travaux		145 543,24	9 450 293,57		1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 466,39	1 050 000,00	1 145 000,00	1 649 459,26	
21	aménagements et équipements			0,00								
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00								
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 433,74	1 520 000,00	1 657 000,58	1 676 239,26	0
RECETTES												
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			5 382 547,31	0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,70	1 561 887,00	838 506,00	520 988,66	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			5 907 063,55	210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 135,04	-41 887,00	818 494,58	1 155 250,60	-520 988,66
	Taux de couverture par financement CAGB			52,32%	100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	remboursement de capital	49,40%	68,92%	remboursement de capital

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2.
Opération Création d'aires d'accueil des gens du voyage**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2 intitulée « Création aires d'accueil des gens du voyage ».

Intitulé : Création aires d'accueil des gens du voyage

Commission concernée : Politique de la Ville— commission n° 8

Service pilote : Habitat / Politique de la Ville

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP initiale	Commentaire
Création	12 mars 2004	2 673 000,00 €	Réajustement de l'échéancier
Nouveau montant après révision			
dernière révision	16 février 2007	2 665 000,00 €	Réajustement de l'échéancier
Proposition nouveau montant AP après révision 2008 :	2 583 593,07 €		Réajustement du montant global de l'AP
	Variation du montant de l'AP suite à révision	-3,15% -81 406,93 €	

Rappel du programme initial révisé le 22 juin 2007 (tableau I):

Le programme « Création d'aires d'accueil des gens du voyage » comprend la réhabilitation de l'aire de la Malcombe à Besançon (20 emplacements) réalisée en 2006, la création d'une nouvelle aire sur Besançon de 20 emplacements, l'aménagement d'une aire de grand passage (réalisée en 2006) et la création de 4 aires en périphérie pour un total de 20 emplacements, dont l'aire de Mamirolle qui a été réalisée fin 2007.

Révision de l'AP (tableau II prévision) :

Pour les dépenses :

La révision de l'AP/CP porte notamment sur une augmentation des crédits de paiement sur l'exercice 2008 (471 000 € contre 360 063 €) en raison de la non-réalisation en 2007 de l'aire de Pirey pour laquelle les travaux sont maintenant prévus au début de l'année 2008. L'aire de Saône est également programmée pour l'exercice 2008.

Pour ce qui concerne les exercices 2009 et 2010, il n'y a pas de changement notable à signaler avec les réalisations de Grandfontaine et de Besançon 2, même si une révision probable du schéma départemental d'accueil des gens du voyage entraînera un changement dans la programmation.

Le montant global estimé du coût total de réalisation des équipements d'accueil des gens du voyage est légèrement revu à la baisse (2,583 K€ contre 2,665 K€) en raison du coût aujourd'hui connu des blocs sanitaires pour Mamirolle et Pirey.

Ainsi le montant total de l'AP est réduit de 81 406,93€.

Pour les recettes :

Pour l'exercice 2007, toutes les subventions (Etat, Conseil général, CAF) relatives à la réalisation de l'aire de la Malcombe ont été reçues soit un total de 623 000 €.

Pour l'exercice 2008, sont attendues les recettes pour Mamirolle et Pirey soit 290 000 €.

Pour la suite, un décalage d'un an peut être envisagé en raison d'une réalisation plus tardive, voire incertaine, des aires de Grandfontaine et Besançon 2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Création aires d'accueil des gens du voyage » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2010.

Révision de l'AP « Création aires d'accueil des gens du voyage »

Tableau I : Programme initial révisé le 16 février 2007

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	REVISION 2007 (16 février 2007)					2009	2010
			Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisé 2006	2007	2008		
DEPENSES									
20	études	57 119,33	1 435,20	1 778,45	31 544,50	14 930,00	7 431,18		
21	acquisitions foncières	209 108,83		9 628,10	12 404,03	135 116,50	51 960,20		
21	VRD et aménagements	1 747 442,09			969 185,31	216 485,00	285 749,93		
23	maîtrise d'œuvre et travaux	94 363,98			32 627,60	25 381,00	11 704,78		
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	15 865,75		15 865,75					
	TOTAL	2 665 000,00	1 435,20	27 272,30	1 045 761,44	391 912,50	360 063,83	541 100,02	
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 618 000,00	0,00	0,00	0,00	882 000,00	290 000,00	446 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 047 000,00	1 435,20	27 272,30	1 045 761,44	-490 087,50	70 063,83	-148 545,29	
	Taux de couverture par financement CAGB	39,29%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	19,46%	Remboursement de capital	
								100,00%	

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	REVISION 2008 (25 janvier 2008)					2009	2010
			Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision réalisé 2007	2008		
DEPENSES									
20	études	56 758,15	1 435,20	1 778,45	31 544,50	2 000,00	7 000,00	3 000,00	
21	acquisitions foncières	318 032,13		9 628,10	12 404,03	46 000,00	130 000,00	60 000,00	
21	VRD et aménagements	2 088 885,31			969 185,31	131 700,00	301 000,00	207 000,00	
23	maîtrise d'œuvre et travaux	87 627,60			32 627,60	3 000,00	30 000,00	7 000,00	
204	Subvention d'équipement	3 424,13		0,00	3 424,13				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	28 865,75		15 865,75		2 000,00	3 000,00	3 000,00	
	TOTAL	2 583 593,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	184 700,00	471 000,00	280 000,00	
RECETTES									
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 629 687,00	0,00	0,00	0,00	623 687,00	290 000,00	426 000,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	953 906,07	1 435,20	27 272,30	1 049 185,57	-438 987,00	181 000,00	-10 000,00	
	Taux de couverture par financement CAGB	36,92%	100,00%	100,00%	100,00%	Remboursement de capital	38,43%	Remboursement de capital	
								25,26%	

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.3
Opération Résorption des friches industrielles**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.3 intitulée « Opération Résorption des friches industrielles ».

Intitulé : Résorption des friches industrielles

Commission concernée : commission n° 5

Service pilote : Service Aménagement

Historique :

Étapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire
Création	12 mars 2004	1 152 000,00 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
dernière révision	16 février 2007	1 105 919,01 €	Révision échéancier
Proposition révision 2008 :		544 453,29	Actualisation montant global de l'AP
		Variation du montant de l'AP suite à révision	
		-50,77%	
		-561 465,72 €	

Rappel du programme initial révisé le 10 février 2006 (tableau I)

Cette autorisation de programme a pour objet de permettre la résorption des friches industrielles de Deluz et Montferrand le Château, prévue dans le cadre des projet et Contrat d'agglomération.

Révision de l'AP (tableau II prévision):

Les crédits de paiement liés à la résorption des friches de Montferrand et Deluz sont réorganisés en fonction de la réalité de liquidation des travaux. Il est proposé de clôturer l'AP avec les travaux en cours correspondant à la fin des démolitions, étant donnée la lourdeur des travaux de dépollution éventuels à réaliser, qui devront être considérés comme une opération en soi sur laquelle aucune décision n'a été prise.

Par conséquent, le montant de l'AP est réduit de 561 465,72 €.

Le montant des recettes de subventions à percevoir est réduit de 412 067.60 €.

Le taux de couverture par financement CAGB est augmenté du fait de la suppression de travaux qui étaient potentiellement les mieux subventionnés.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Résorption des friches industrielles » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2009.

Révision de l'AP « Résorption des friches industrielles »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2007 (16 février 2007)										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisée 2006	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES										
20	études	162 647,13	0,00	2 441,75	4 160,91	33 592,50	45 409,00	58 270,00	18 772,97	
21	acquisitions foncières	0,00								
21	VRD	0,00								
23	maîtrise d'œuvre et travaux	584 605,55		90 090,66	7 126,45	201 555,00	84 331,00	87 405,00	114 097,44	
21	aménagements et équipements	0,00								
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00								
	TOTAL	1 105 919,01	0,00	92 532,41	11 287,36	235 147,50	129 740,00	145 675,00	132 870,41	358 666,33
RECETTES										
13	subvention : ATSR, CITE	535 045,53	0,00	17 502,93	0,00	90 000,00	75 000,00	84 000,00	61 000,00	207 542,60
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	570 873,48	0,00	75 029,48	11 287,36	145 147,50	54 740,00	61 675,00	71 870,41	151 123,73
	Taux de couverture par financement CAGB	51,62%		81,08%	100,00%	61,73%	42,19%	42,34%	54,09%	42,13%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	réalisé 2006	Prévision réalisée 2007	2008
DEPENSES							
20	études	34 565,46		2 441,75	4 160,91	9 962,80	18 000,00
21	acquisitions foncières	0,00					
21	VRD	0,00					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	509 887,83		90 090,66	7 126,45	670,72	412 000,00
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	544 453,29	0,00	92 532,41	11 287,36	10 633,52	430 000,00
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE	122 977,93	0,00	17 502,93	0,00	29 475,00	76 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	421 475,36	0,00	75 029,48	11 287,36	-18 841,48	354 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	77,41%		81,08%	100,00%	remboursement de capital	82,33%

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 04.4
Opération Aménagement de la Malate**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.4 intitulée «Opération Aménagement de la Malate».

Intitulé : Aménagement de la Malate

Commission concernée : commission n° 5

Service pilote : Aménagement de l'Espace

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP initiale	Commentaire
Création	12 mars 2004	5 870 000,00 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
Dernière révision pour mémoire	12 octobre 2007	3 027 555,36	Actualisation montant global de l'AP
Proposition du nouveau montant de l'AP après révision 2008 :	3 027 555,36 €		Reajustement de l'échéancier de l'AP
	Variation du montant de l'AP par rapport à dernière révision	0% 0,00 €	

Rappel du programme initial révisé le 12 octobre 2007 (tableau I)

Cette autorisation de programme a pour objet de permettre la réalisation d'une passerelle modes doux sur le Doubs, au droit du barrage de la Malate.

Révision de l'AP (tableau II prévision):

Le budget Passerelle de la Malate (AP/CP) est actualisé conformément à la délibération communautaire du 12 octobre 2007 en ajustant le réel consommé sur 2007, qui est minoré de 176 000 € par rapport aux prévisions en raison d'un marché déclaré infructueux en novembre (ce montant est glissé sur 2008).

Les subventions n'étant pas notifiées à ce jour, elles ne sont pas inscrites en 2008, mais en 2009.

Le montant global de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier des dépenses est révisé.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Aménagement de la Malate et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2010.

Révision de l'AP « Aménagement de la Malate »

Tableau I : Programme initial révisé

Chapitre	Objet	REVISION 2007 (12 octobre 2007 - DM 2)									
		Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	2007	2008	2009	2010		
DEPENSES											
20	études	100 018,30	11 027,12	8 707,36	6 831,32	63 452,50	10 000,00	0,00	0,00		
21	acquisitions foncières	11 197,50			0,00	11 197,50	0,00	0,00	0,00		
21	VRD	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	maîtrise d'œuvre	195 280,56		0,00	16 605,07	65 000,00	75 783,66	37 891,83	0,00		
23	travaux	2 721 059,00			0,00	137 000,00	1 722 706,00	861 353,00	0,00		
21	aménagements et équipements	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL	3 027 555,36	11 027,12	8 707,36	23 436,39	276 650,00	1 808 489,66	899 244,83	0,00		
RECETTES											
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	1 771 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 320,00	590 660,00		
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 255 575,36	11 027,12	8 707,36	23 436,39	276 650,00	1 808 489,66	-282 075,17	-590 660,00		
	Taux de couverture par financement CAGB	41,47%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	-31,37%	-		

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

Chapitre	Objet	REVISION 2008 (25 janvier 2008)									
		Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010		
DEPENSES											
20	études	100 018,30	11 027,12	8 707,36	6 831,32	59 225,39	14 227,11				
21	acquisitions foncières	11 197,50			0,00		11 197,50				
21	VRD	0,00			0,00						
23	maîtrise d'œuvre	195 280,56		0,00	16 605,07	41 439,56	99 344,10	37 891,83			
23	travaux	2 721 059,00			0,00		1 859 706,00	861 353,00			
21	aménagements et équipements	0,00			0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00			0,00						
	TOTAL	3 027 555,36	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 664,95	1 984 474,71	899 244,83	0,00		
RECETTES											
13	subvention : FEDER, CITE, CPER	1 771 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181 320,00	590 660,00		
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 255 575,36	11 027,12	8 707,36	23 436,39	100 664,95	1 984 474,71	-282 075,17	-590 660,00		
	Taux de couverture par financement CAGB	41,47%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	remboursement de capital	remboursement de capital		

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.06
Opération Création d'équipements fluviaux

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme n°04.6 intitulée «Création d'équipements fluviaux ».

Intitulé : Création d'équipements fluviaux

Commission concernée : Tourisme - Commission n°11

Service pilote : Service Tourisme/Equipements culturels et sportifs

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP initiale	Commentaire
Création	12 mars 2004	3 241 000,00 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
Dernière révision pour mémoire	12 octobre 2007	3 524 612,49 €	Actualisation montant global de l'AP
		3 524 612,49 €	Réajustement de l'échéancier
Proposition du nouveau montant de l'AP après révision 2008:		Variation du montant de l'AP par rapport à dernière révision	
		0%	
		0,00 €	

Rappel du programme révisé le 12 octobre 2007 (tableau 1):

L'AP/CP porte sur la mise en place d'un port d'agglomération à travers 3 opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière du Moulin Saint-Paul (réalisée en 2005) ;
- l'aménagement de quais à Besançon (sur le site du port fluvial) permettant l'accueil d'une halte fluviale (2007-2008) ;
- l'aménagement de quais à Deluz permettant l'accueil d'une halte et le développement d'une base technique : location, réparation,... (2007-2008).

La révision d'octobre 2007 a porté sur une augmentation de 299 000 € TTC du montant global de l'AP/CP compte tenu des résultats des appels d'offres qui n'ont pas permis de rester dans le budget initial.

Les marchés de travaux ont en effet été attribués en septembre 2007 pour :

- la réalisation du quai bas, des appontements et du talus sur le site du port fluvial à Besançon. Dans un souci de cohérence, l'aménagement du quai haut est différé pour être réintégré au projet de Cité des Arts et de la Culture ;
- la réalisation d'un quai à Deluz pour les bateaux de plaisance. La tranche conditionnelle (linéaire de quai réservé aux péniches et grands bateaux) est différée, sans que cela ne remette pour autant en cause le fonctionnement du port ;

Révision de l'AP (tableau 2) :

La révision de l'AP consiste en un glissement de non réalisation 2007 sur 2008 pour un montant de 42 911,24€. Le montant global de l'AP n'est pas modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Création d'équipements fluviaux » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2009.

Révision de l'AP « Création d'équipements fluviaux »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2007 (12 octobre 2007 - DM 2)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	2007	2008	2009
DEPENSES								
20	études	275 943,65	2 596,73	2 847,82	103 854,06	30 350,63	121 043,71	15 250,70
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	349 353,82		86 006,74	89 256,28	31 286,98	92 522,91	50 280,91
23	travaux	2 899 315,02		87 251,13	0,00	145 000,00	2 175 980,00	491 083,89
21	aménagement et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	3 524 612,49	2 596,73	176 105,69	193 110,34	206 637,61	2 389 546,62	556 615,50
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 420,27	0,00	13 500,00	27 678,00	14 642,27	1 085 160,00	723 440,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 660 192,22	2 596,73	162 605,69	165 432,34	191 995,34	1 304 386,62	-166 824,50
	Taux de couverture par financement CAGB	47,10%	100,00%	92,33%	85,67%	92,91%	54,59%	Remboursement de capital

Tableau II : Révision de l'AP - Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision réalisée 2007	2008	2009
DEPENSES								
20	études	275 943,65	2 596,73	2 847,82	103 854,06	4 946,65	146 447,69	15 250,70
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	349 353,82		86 006,74	89 256,28	7 642,44	116 167,45	50 280,91
23	travaux	2 899 315,02		87 251,13	0,00	151 137,28	2 169 842,72	491 083,89
21	aménagement et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	3 524 612,49	2 596,73	176 105,69	193 110,34	163 726,37	2 432 457,86	556 615,50
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	1 864 420,27	0,00	13 500,00	27 678,00	14 642,27	1 085 160,00	723 440,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 660 192,22	2 596,73	162 605,69	165 432,34	149 084,10	1 347 297,86	-166 824,50
	Taux de couverture par financement CAGB	47,10%	100,00%	92,33%	85,67%	91,06%	55,39%	Remboursement de capital

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.07
Opération Plateforme de stockage de bois énergie d'Agglomération**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n°04.07 intitulée «Plateforme de stockage de bois énergie d'agglomération ».

Intitulé : Plateforme de stockage de bois énergie d'Agglomération

Commission concernée : Environnement – commission n° 10

Service pilote : Environnement

Historique :

Étapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP à compter de 2004	Commentaire	
Création	30 novembre 2004	808 000,00 €		
Nouveau montant de l'AP après révision				
dernière révision	16 février 2007	598 000,00 €		
Proposition révision 2008 :		648 046,60 €	Actualisation montant global de l'AP	
		Variation du montant de l'AP suite à révision		8,37%
		50 046,60 €		

Rappel du programme initial révisé le 26 février 2007 (tableau I):

Cette autorisation de programme a pour objet la réalisation d'une plateforme de stockage de bois énergie d'Agglomération.

Révision de l'AP (tableau II prévision):

Depuis avril 2007 (phase esquisse, APS, APD), un surcoût de 50 046.60€ TTC est estimé par rapport au stade du programme. Par ailleurs, l'acquisition de l'assiette foncière à la Ville de Besançon n'a pu avoir lieu qu'en juin 2007, d'où un décalage du projet dans le temps.

Le montant de l'AP est donc augmenté de 50 046,0€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « réalisation d'une plateforme de stockage de bois énergie d'Agglomération » dont la fin de la réalisation est prévue en 2008.

Révision de l'AP « Plateforme de stockage de bois énergie d'Agglomération »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2007 (16 février 2007)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision réalisé 2006	2007	2008
DEPENSES							
20	études	10 764,00			0,00	10 764,00	
21	acquisitions foncières	71 760,00				71 760,00	
21	VRD - aménagement équipements	0,00				0,00	
23	maîtrise d'œuvre et travaux	514 280,00				362 687,00	151 593,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	1 196,00				1 196,00	
	TOTAL	598 000,00	0,00	0,00	0,00	446 407,00	151 593,00
RECETTES							
13	subventions	398 500,00	0,00	0,00	0,00	398 500,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	199 500,00	0,00	0,00	0,00	47 907,00	151 593,00
	Taux de couverture par financement CAGB	33,36%				10,73%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP - Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision réalisé 2007	2008
DEPENSES							
20	études	3 408,60			0,00	3 408,60	0,00
21	acquisitions foncières	71 533,57				71 533,57	0,00
21	VRD - aménagement équipements	0,00				0,00	0,00
23	maîtrise d'œuvre et travaux	571 906,97				14 906,97	557 000,00
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	1 197,46				552,46	645,00
	TOTAL	648 046,60	0,00	0,00	0,00	90 401,60	557 645,00
RECETTES							
13	subventions	398 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 800,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	249 246,60	0,00	0,00	0,00	90 401,60	158 845,00
	Taux de couverture par financement CAGB	38,46%				100,00%	28,48%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.I
Opération Acquisition de bus et matériels embarqués
(Budget annexe transports)

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.I intitulée « Acquisition de bus et matériels embarqués ».

Intitulé : Acquisition de bus et de matériels embarqués

Commission concernée : Transport Déplacements – commission n° 4

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de déplacement

Historique :

Etapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP initiale	Commentaire
Création	10 février 2006	10 615 804,29 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
Dernière révision pour mémoire	12 octobre 2007	13 063 642,07 €	Réajustement de l'échéancier
		12 974 755,12 €	Actualisation montant global de l'AP
Proposition du nouveau montant de l'AP après révision 2008 :		Variation du montant de l'AP par rapport à dernière révision	
		-1% -88 886,95 €	

Rappel du programme initial révisé le 12 octobre 2007 (tableau I):

L'autorisation de programme a pour objet le renouvellement du parc de bus urbain et des matériels embarqués, dans le cadre de marchés pluriannuels et dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, défini contractuellement dans la convention de délégation de service public du 1^{er} juillet 2005.

Le programme initial de l'AP-CP, voté le 10 février 2006, prévoyait une dépense de 10 615 804,29 € HT sur 4 années (2006 à 2009), soit environ 2 600 000 € HT par an pour l'acquisition de bus et matériels embarqués. Le 16 février 2007, ce programme a été révisé afin de prendre en compte une réduction de plus de 25% par an des crédits affectés à l'opération, avec des dépenses annuelles d'environ 1 800 000 € HT par an. Le montant total de l'opération, soit 13 063 642,07 €, est alors calculé sur 7 années.

Le programme de l'AP-CP a ensuite été révisé le 22 juin 2007 (pour faire face à un besoin de crédits de paiement complémentaires évalué à ce moment là à 50 000 €) puis le 12 octobre 2007 (pour prendre en compte un besoin de crédits de paiement complémentaires de 1 449 601,80 € HT). Ces révisions successives ont entraîné une révision de l'échéancier sur 2007 et 2011 (augmentation du crédit de paiement 2007 et réduction du crédit de paiement de 2011). Ces modifications s'expliquent par le rythme de cette AP-CP qui s'est traduit par un paiement au tout début 2007 d'une partie des commandes réalisées en 2006.

Révision de l'AP (tableau II prévision):

Le programme « Acquisition de bus et matériels embarqués » doit être révisé afin de répondre au programme pluriannuel d'investissement défini contractuellement dans la DSP. Le programme 2008 prévoit en effet l'acquisition d'un minibus PMR, de deux bus moyenne capacité, de quatre bus standards et d'un bus articulé.

En matériel embarqué, il est à noter la poursuite de l'équipement des bus en système d'annonce vocale des stations pour l'accessibilité des malvoyants, conformément à la loi sur le handicap de février 2005.

Si le coût global de ce programme est évalué à environ 2,6 millions d'euros, le rythme des livraisons prévu fixe le besoin de financement à 1,855 millions d'euros pour 2008.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et matériels embarqués » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Révision de l'AP « Acquisition de bus et matériels embarqués »

Tableau I : Programme initial révisé le 12 octobre 2007

Révision 2007 (12 octobre 2007 - DM n°2)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	réalisé 2006	2007	2008	2009	2010	2011 et suivants
DEPENSES								
21	Acquisitions matériel de transport	13 063 642,07	1 849 499,17	3 466 629,30	1 804 034,70	1 669 103,36	1 653 383,37	2 620 992,17
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	0,00						
23	travaux	0,00						
21	aménagement et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	13 063 642,07	1 849 499,17	3 466 629,30	1 804 034,70	1 669 103,36	1 653 383,37	2 620 992,17
RECETTES								
13	subvention : ADEME ,	135 913,00	15 913,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	12 927 729,07	1 833 586,17	3 436 629,30	1 774 034,70	1 639 103,36	1 623 383,37	2 620 992,17
	Taux de couverture par financement CAGB	98,96%	99,14%	99,13%	98,34%	98,20%	98,19%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

Révision 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
21	Acquisitions matériel de transport	12 974 755,12	1 849 499,17	3 447 769,22	1 855 000,00	2 469 103,36	1 653 383,37	1 700 000,00
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	0,00						
23	travaux	0,00						
21	aménagement et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	12 974 755,12	1 849 499,17	3 447 769,22	1 855 000,00	2 469 103,36	1 653 383,37	1 700 000,00
RECETTES								
13	subvention : ADEME ,	165 913,00	15 913,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	12 808 842,12	1 833 586,17	3 417 769,22	1 825 000,00	2 439 103,36	1 623 383,37	1 670 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	98,72%	99,14%	99,13%	98,38%	98,78%	98,19%	98,24%

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.2
Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise
(Budget annexe transports)**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 06.2 intitulée « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise ».

Intitulé : Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise

Commission concernée : Transports- Déplacements – commission n°4

Service pilote : Direction des Transports et Infrastructures de Déplacements

Historique :

Etapes	Délibération communautaire	Montant de l'AP	Commentaire
Création	10 février 2006	1 672 240,80 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
dernière révision	16 février 2007	1 672 240,80 €	
Proposition révision 2008 :	2 526 976,35		Actualisation montant global de l'AP
	Variation du montant de l'AP suite à révision	51,11%	
		854 735,55 €	

Rappel du programme initial révisé le 16 février 2007 (tableau I):

Cette autorisation de programme a pour objet l'aménagement de l'extension du dépôt de Planoise sur une parcelle adjacente anciennement occupée par le bâtiment de la société SPIC. Cette extension doit répondre aux besoins de l'exploitation du réseau GINKO en améliorant la performance et la sécurité du dépôt.

Pour rendre l'ensemble du site fonctionnel et cohérent pour exploitation de transport public, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement (bâtiments et infrastructures).

Ce programme a été révisé le 16 février 2007 afin de prendre en compte un nouveau phasage du projet avec :

- fin 2007 : livraison des bâtiments administratifs,
- mi 2008 : livraison des ateliers et de l'ensemble de l'opération.

L'achèvement de l'opération a donc été décalé à fin juin 2008 et les crédits de paiement répartis sur une période qui court de l'année 2006 à l'année 2009 incluse.

Révision de l'AP (tableau II prévision) :

L'autorisation de programme doit être révisée afin de répondre aux nécessités d'actualisation d'une enveloppe budgétaire préalable définie en 2004 et à la prise en compte de l'évolution des contraintes techniques et réglementaires de l'opération. Ce projet, indispensable pour le regroupement des ateliers et fonctions administratives sur le dépôt de Planoise, et le transfert de 25 bus de Trey à Planoise, intervient dans le cadre du programme de la DSP (réduction de la contribution financière forfaitaire de 180 K€ HT valeur 2004 par an) et dans le cadre plus global du projet TCSP (conservation d'un dépôt bus moderne et disparition du dépôt de Trey).

L'actualisation entre 2004 et 2008 s'élève ainsi à + 23% (+ 18% entre 2004-2007 et + 5% entre 2007-2008), soit une actualisation d'environ 2 050 000 € HT et le coût d'adaptation réglementaire du projet (notamment en raison des normes sismiques) est évalué à 400 000 € HT.

Le montant global de l'AP est augmenté de 854 735,55 €

Une demande de subvention de 800 000 € a été sollicitée au près du FEDER dans le cadre de l'appel à projets urbains.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération «Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise» et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Révision de l'AP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise »

Tableau I : Programme initial révisé

Révision 2007 (16 février 2007)						
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Prévision réalisée 2006	2007	2008	2009
DEPENSES						
20	études	36 213,30	0,00	23 888,00	12 325,30	
21	acquisitions foncières	0,00				
21	VRD	0,00				
23	maîtrise d'œuvre	3 914,13	422,00	3 492,13		
23	travaux	1 158 574,17		841 023,32	317 550,85	
21	aménagements et équipements	0,00				
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00				
	TOTAL	1 672 240,80	422,00	868 403,45	329 876,15	473 539,20
RECETTES						
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	0,00		0,00	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 672 240,80	422,00	868 403,45	329 876,15	473 539,20
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

Révision 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
20	études	26 554,35	0,00	26 554,35				
21	acquisitions foncières	0,00						
21	VRD	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	422,00	422,00					
23	travaux	0,00						
21	aménagements et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	2 526 976,35	422,00	26 554,35	1 500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, Etat	800 000,00		0,00	0	300 000	400 000	100 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 726 976,35	422,00	26 554,35	1 500 000,00	700 000,00	-400 000,00	-100 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	68,34%	100,00%	100,00%	100,00%	70,00%	remboursement de capital	remboursement de capital

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.I
Opération Subventions PLH**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.I intitulée « Subventions PLH ».

Intitulé : .Subventions PLH

Commission concernée : Habitat- commission n° 3

Service pilote : Habitat / Politique de la Ville

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP initiale	commentaires
Création	16 février 2007	4 588 500,00 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
Proposition 2008 :	4 588 500,00 €		révision de l'échéancier
	Variation du montant de l'AP	0,00%	
		0,00 €	

Rappel du programme initial créé en 2007 (tableau I)

Le Programme Local de l'Habitat 2006-2011 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon adopté par le Conseil Communautaire du 26 juin 2006, doit permettre de répondre aux besoins en matière de logement de l'ensemble des habitants. Chef de file sur son territoire dans le domaine de l'habitat, la CAGB a budgété 10 360 000 € sur 6 ans notamment afin de soutenir les bailleurs publics.

Dans ce cadre, la CAGB interviendra de manière forfaitaire pour les opérations situées dans les quartiers concernés par les Opérations de Rénovation Urbaine (O.R.U.) en cours, sur les quartiers de Planoise et Clairs-Soleils, pour un montant de 947 500 € sur la période 2007-2011. En dehors de ces sites et dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS), la CAGB contribuera à l'équilibre des opérations par l'octroi de subventions déterminées en fonction des réalités financières et des réponses apportées aux objectifs du P.L.H pour un montant total de 3 641 000 € sur la période 2007-2011.

Au total, ce sont 4 588 500 € qui sont budgétés.

Révision de l'AP (tableau II prévision) :

Pour les dépenses :

La programmation anémique en matière de logements publics pour l'exercice 2006 sur l'agglomération bisontine ainsi que les délais de plus en plus longs dans la réalisation des programmes de logements publics pourtant déposés depuis plusieurs années, tant dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS) ou du Programme de Rénovation Urbaine (PRU), ont entraîné une faible consommation des crédits « Subventions PLH » en 2007.

Ce dynamisme insuffisant en terme de programmation (tendance toutefois infirmée en 2007) et de production aura des répercussions sur l'exercice 2008 au cours duquel les subventions seront diminuées de 38% par rapport à l'AP/CP votée initialement (341 K€ contre 550 K€).

A l'inverse, les programmations de logements publics étant prometteuses en 2007 et 2008, tant en PCS qu'en PRU, il convient d'accroître les crédits de paiement pour les exercices postérieurs à 2008.

Toutefois, le montant global de l'AP/CP (4 588 K€) ne change pas.

Délibération du 25 janvier 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération «Subventions PLH» et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2012 et suivantes.

Révision de l'AP « Subventions PLH ».

Tableau I : Programme initial

CREATION 2007							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES							
20	études	0,00					
204	Subventions PCS	3 641 000,00	376 982,50	460 901,35	560 411,73	412 594,50	1 830 109,93
204	subvention ORU	947 500,00	78 382,50	89 196,25	113 626,50	131 694,00	534 600,75
21	acquisitions foncières	0,00					
21	aménagement et équipements	0,00					
23	travaux	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	4 588 500,00	455 365,00	550 097,60	674 038,23	544 288,50	2 364 710,68
RECETTES							
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 588 500,00	455 365,00	550 097,60	674 038,23	544 288,50	2 364 710,68
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisé 2007	2008	2009	2010	2011	2012 et suivant
DEPENSES								
20	études	0,00						
204	Subventions PCS+ORU	4 588 500,00	174 000,00	341 000,00	613 000,00	746 000,00	848 000,00	1 866 500,00
21	acquisitions foncières	0,00						
21	aménagement et équipements	0,00						
23	travaux	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	4 588 500,00	174 000,00	341 000,00	613 000,00	746 000,00	848 000,00	1 866 500,00
RECETTES								
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 588 500,00	174 000,00	341 000,00	613 000,00	746 000,00	848 000,00	1 866 500,00
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.2
Opération Aides à la pierre déléguées

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.2 intitulée « Aides à la pierre déléguées. »

Intitulé : Subventions PLH

Commission concernée : Habitat – commission n° 3

Service pilote : Habitat / Politique de la Ville

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP à compter de 2007	commentaires
Création	16 février 2007	2 994 000,00 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
Proposition 2008 :		2 994 000,00 €	Révision de l'échéancier
	Variation du montant de l'AP	0,00%	
		0,00 €	

Rappel du programme initial créé en 2007 (tableau I)

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, l'Etat délègue à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon la faculté de décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation de logements locatifs sociaux et de rénovation de l'habitat privé, ainsi que de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Cette délégation des aides à la pierre a pour objet de soutenir la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat du Grand Besançon en y intégrant les objectifs du Plan de Cohésion Sociale.

Pour ce faire, l'Etat alloue au délégataire un montant total prévisionnel de droits à engagement de 8,488 M€ pour la durée de la convention (2006-2008), dont un montant estimatif de 3 M€ dédié au financement des logements locatifs publics.

Il revient ensuite à la CAGB de procéder au paiement des aides au logement locatif public prévues dans la convention triennale, le paiement des aides au logement privé (5,488 M€) étant effectué par l'ANAH.

On notera une perception des droits d'engagement de l'Etat avant le versement des aides au logement par la CAGB d'où l'indication d'une avance par l'Etat régularisée en AP.

Révision de l'AP (tableau II prévision):

Pour les dépenses :

La programmation anémique de l'exercice 2006 (un tiers de l'objectif) combiné à des délais de réalisation de plus en plus longs des programmes conduisent naturellement à un paiement faible et retardé des aides déléguées par l'Etat. Pour 2008, les dépenses prévues sont ainsi diminuées de plus de 50% (288 000 € contre 421 655€ prévus à l'origine). Ce décalage dans le temps impacte également les crédits de paiement 2009.

A l'inverse, les crédits de paiement 2010 et suivants seront majorés. Toutefois le montant global de l'AP/CP (2 994 K€) ne change pas avant un réajustement possible en fonction de la réalité des programmations 2007 et 2008.

Pour les recettes :

L'Etat verse les crédits délégués suivant les modalités prévues par la convention. Toutefois au vu de la faible programmation 2006, il est logiquement envisagé une baisse des recettes pour les exercices 2008 et 2009 (respectivement 14 et 7%) avant une hausse pour les exercices suivants.

Rappelons que, s'agissant de crédits délégués, les recettes et les dépenses s'équilibrent à terme.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2012 et suivantes.

Révision de l'AP « Aides à la pierre déléguées »

Tableau I : Programme initial

CREATION 2007							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES							
20	études	0,00	219 471,00	421 655,00	582 700,00	392 280,00	1 377 894,00
204	Subvention	2 994 000,00					
21	acquisitions foncières	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	0,00					
23	travaux	0,00					
21	aménagement et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00					
	TOTAL	2 994 000,00	219 471,00	421 655,00	582 700,00	392 280,00	1 377 894,00
RECETTES							
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	2 921 330,00	379 330,00	693 000,00	904 000,00	630 000,00	315 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	72 670,00	-159 859,00	-271 345,00	-321 300,00	-237 720,00	1 062 894,00
	Taux de couverture par financement CAGB	2,43%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	77,14%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisé 2007	2008	2009	2010	2011	2012 et suiv.
DEPENSES								
20	études	0,00						
204	Subvention	2 994 000,00	15 650,00	288 000,00	512 000,00	815 000,00	606 000,00	757 350,00
21	acquisitions foncières	0,00						
23	maîtrise d'œuvre	0,00						
23	travaux	0,00						
21	aménagement et équipements	0,00						
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	0,00						
	TOTAL	2 994 000,00	15 650,00	288 000,00	512 000,00	815 000,00	606 000,00	757 350,00
RECETTES								
13	subventions : Etat	2 994 000,00	376 000,00	596 000,00	841 000,00	653 000,00	350 000,00	178 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	-360 350,00	-308 000,00	-329 000,00	162 000,00	256 000,00	579 350,00
	Taux de couverture par financement CAGB	0,00%	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	Avance de l'Etat	42,24%	76,50%

**Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.3
Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE)
du Grand Besançon**

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 07.3 intitulée "Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon".

Intitulé : Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'entreprises du Grand Besançon

Commission concernée : commission n° 2

Service pilote : Développement Economique

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP initiale	commentaires
Création	16 février 2007	2 255 570,20 €	
Nouveau montant de l'AP après révision			
Proposition 2008 :		2 255 570,20 €	révision de l'échéancier
		Variation du montant de l'AP	
			0,00%
			0,00 €

Rappel du programme initial révisé le 17 novembre 2006 (tableau I)

Le plan de développement à 5 ans de la nouvelle SAIEMB Immobilier d'Entreprise porte, d'ici à 2011, sur la réalisation d'un programme immobilier de près de 30 000 m² de locaux à produire, en solution locative, pour satisfaire les besoins d'entreprises et d'administrations.

Pour ce faire, une augmentation du capital de la SAIEMB Immobilier d'Entreprise, sur la période 2006-2011, de 6 747 019,50 € est nécessaire, via l'émission de 610 590 actions au prix de 11,05 € (8,50 € de valeur nominale et 2,55 € de prime d'émission).

A l'issue de cette augmentation de capital, la CAGB détiendra 339 564 actions, soit 33,75 % du capital. Celle-ci ayant acquis sur la période, 204 124 actions nouvelles pour un montant de 2 255 570,20 €.

Révision de l'AP (tableau II prévision):

Les actions souscrites ont été libérées lors de leur souscription du quart de la valeur nominale et de la totalité de la prime d'émission, soit 954 279, 7€ non pas en 2006 mais en 2007 lors de l'entrée au capital du Conseil Général et du Crédit Agricole de Franche Comté. Compte-tenu du niveau d'activité de la SAIEMB Immobilier d'entreprise, une partie du solde restant à libérer devrait l'être en 2008. Aussi, il est proposé d'inscrire en 2008, 522 000 € correspondant au total des crédits de paiement non mis en oeuvre en 2007 et réinscrits en 2008.

Le montant global de l'AP n'est pas modifié.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération «Aménagement Capitalisation de la SAIEMB Immobilier d'Entreprise du Grand Besançon» et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Révision de l'AP « Capitalisation de la SEM d'Immobilier d'Entreprises (SEM IE) du Grand Besançon »

Tableau I : Programme initial créé le 16 février 2007

CREATION 2007								
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisée avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010	2011
				DEPENSES				
26	titres de participation	1 496 612,00	2 255 570,20	1 215 279,70	261 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
21	acquisitions foncières	0,00	0,00					
21	VRD	0,00	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	0,00	0,00					
23	travaux	0,00	0,00					
21	aménagements et équipements	0,00	0,00					
23	frais annexes : annonces légal, reprographie, divers	0,00	0,00					
	TOTAL	1 496 612,00	2 255 570,20	1 215 279,70	261 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
			RECETTES					
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	0,00	0,00					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 496 612,00	2 255 570,20	1 215 279,70	261 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisée avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010	2011
				DEPENSES				
26	titres de participation	1 496 612,00	2 255 570,20	954 279,70	522 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
21	acquisitions foncières	0,00	0,00					
21	VRD	0,00	0,00					
23	maîtrise d'œuvre	0,00	0,00					
23	travaux	0,00	0,00					
21	aménagements et équipements	0,00	0,00					
23	frais annexes : annonces légal, reprographie, divers	0,00	0,00					
	TOTAL	1 496 612,00	2 255 570,20	954 279,70	522 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
			RECETTES					
13	subventions : Etat, CR, Département, Ville	0,00	0,00					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 496 612,00	2 255 570,20	954 279,70	522 000,00	261 000,00	261 000,00	257 290,50
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.4 Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.4 intitulée "Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre".

Intitulé : Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre

Commission concernée : commission n° 07

Service pilote : Aménagement de l'Espace

Historique :

Etapes	Délibérations communautaires	Montant de l'AP initiale	Montant du projet à compter de 2006	Commentaires
Création	16 février 2007	225 000,00 €	254 300,00	
Nouveau montant de l'AP après révision				
dernière révision	12 octobre 2007	225 000,00 €		
Proposition du nouveau montant de l'AP après révision 2008 :	306 023,04 €		335 323,04 €	actualisation du montant de l'AP
	Variation du montant de l'AP par rapport à dernière	36%		
		81 023,04 €		

Rappel du programme initial révisé le 12 octobre 2007 (tableau I)

Il s'agit de requalifier l'entrée d'agglomération à Morre par l'acquisition et la déconstruction de plusieurs bâtiments puis par la réalisation d'un espace public sommaire d'entrée d'agglomération.

On notera le décalage de perception des subventions (en 2008 et 2010) par rapport à la réalisation effective des travaux (en 2007 et 2009).

Révision de l'AP (tableau II prévision) :

Il est proposé une augmentation du montant total de l'AP de 81 023,04 €.

L'augmentation des dépenses s'explique par une définition du montant des travaux : l'esquisse d'aménagement entérinée par le Conseil communautaire du 22 juin 2007 consiste à réaliser une fois l'ensemble des bâtiments acquis et démolis, une végétalisation du sol et du talus traité avec des gabions. Dans une seconde phase, un aménagement en aire d'arrêt pique-nique/information est proposé.

Le coût des travaux est estimé à 84 000 € pour la dernière phase, ce qui nécessite une majoration des crédits en conséquence.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2011.

Révision de l'AP « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre »

Tableau I : Programme initial révisé

REVISION 2007 (12 octobre 2007-DM 2)							
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisée avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	2007	2008	2009	2010
DEPENSES							
20	études		6 730,90	5 565,50		1 165,40	
21	acquisitions foncières	29 300,00	67 593,20	0,00		67 593,20	
21	VRD		0,00	0,00		0,00	
23	maîtrise d'œuvre		0,00	0,00		0,00	
23	travaux		66 120,00	54 434,50		11 685,50	
21	aménagements et équipements		0,00	0,00		0,00	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00	0,00		0,00	
	TOTAL	29 300,00	225 000,00	60 000,00	0,00	80 444,10	84 555,90
RECETTES							
13	subventions : Etat,CR, Département, Ville		20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	205 000,00	60 000,00	-10 000,00	70 444,10	84 555,90
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	91,11%	100,00%	0,00%	87,57%	100,00%

Tableau II : Révision de l'AP – Budget Primitif 2008

REVISION 2008 (25 janvier 2008)								
Chapitre	Objet	Hors AP-CP prévision réalisée avant 2007	Montant AP-CP à partir de 2007	Prévision réalisée 2007	2008	2009	2010	2011
DEPENSES								
20	études		0,00					
21	acquisitions foncières	29 300,00	0,00					
21	VRD		0,00		6 000,00	81 000,00	85 000,00	84 000,00
23	maîtrise d'œuvre		306 023,04	50 023,04				
23	travaux		0,00					
21	aménagements et équipements		0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers		0,00					
	TOTAL	29 300,00	306 023,04	50 023,04	6 000,00	81 000,00	85 000,00	84 000,00
RECETTES								
13	subventions : Etat,CR, Département, Ville		38 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	18 000,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	29 300,00	268 023,04	50 023,04	6 000,00	71 000,00	75 000,00	66 000,00
	Taux de couverture par financement CAGB	100,00%	87,58%	100,00%	0,00%	87,65%	88,24%	78,57%

Création de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°08.I Financement des casernes

Dans le cadre de l'ajustement du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, il est proposé de créer l'autorisation de programme et crédits de paiements n°08.I intitulée "Financement des casernes".

Intitulé : Financement des casernes

Commission concernée : commission n° 01

Service pilote : Direction des Finances

Présentation du programme :

Conformément à la délibération du 22 juin 2007, portant sur le plan de financement des nouvelles casernes de pompiers de Besançon Ouest (Brûlard) et Besançon Est (Chalezeule), il est proposé la création d'une autorisation de programme retraçant les dépenses d'acquisitions foncières en 2008 et la subvention d'investissement à verser au SDIS pour le financement des travaux.

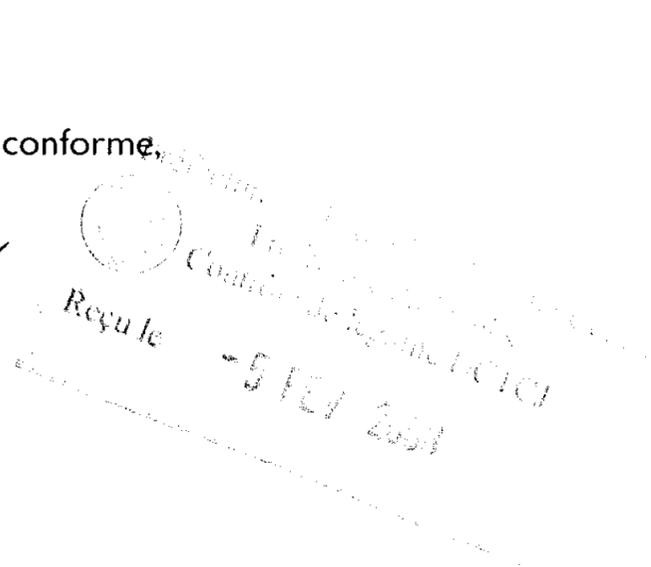
En terme de financement de cette opération, il est prévu un «prélèvement» ou fléchage à partir du **FDPTP** sur la base d'un montant à recevoir annuel de 2 050 000 € (dont 1,05 M€ sur 2008).

CREATION 2008 (25 janvier 2008)							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2008	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES							
20	études	0,00					
204	Subvention	5 998 000,00	600 000,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00
21	acquisitions foncières	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	maîtrise d'œuvre	0,00					
23	travaux	0,00					
21	aménagements et équipements	0,00					
23	frais annexes : annonces légales, reprographie,	0,00					
	TOTAL	6 448 000,00	1 050 000,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00
RECETTES							
13	Fléchage FDPTP	6 448 000,00	1 050 000,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00	1 349 500,00
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Taux de couverture par financement CAGB		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération Financement des casernes et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2008/2012.

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0